

DÉCISION N°2024-011

**Marché de voirie à bons de commande -Avenant n°2**

**Travaux d'aménagement de rues et de trottoirs, d'assainissement pluvial et de travaux divers**

**Le Maire de la Commune de Chaniers,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le l'article L2122-22,

Vu la délibération n°2021/08/050 du 08 novembre 2021, et notamment le point 4, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal, pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la consultation sous forme de procédure adaptée, concernant un marché de voirie à bons de commande pour la réalisation des travaux d'aménagement de rues, de trottoirs, d'assainissement pluvial et de travaux divers, en date du 29 juillet 2022 avec une remise des offres par les candidats le 30 septembre 2022,

Vu la décision 2022-026 autorisant la signature du marché de voirie à bons de commande avec l'entreprise GUINTOLI SAS Agence Saintes,

Vu la décision 2023-016 autorisant la signature de l'avenant n°1,

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter les prix nouveaux suivants le devis du 11/10/2024,

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** La commune de Chaniers décide de signer un avenant au marché de voirie à bons de commande avec l'entreprise GUINTOLI SAS Agence de Saintes située au 32 rue du Moulin de Paban ZA des Charriers 17 100 SAINTES.

Le présent avenant correspond à des interventions spécifiques sur le parvis de l'Eglise :

	<i>Descriptif</i>	<i>Prix Unitaire Hors Taxe</i>
<b>PN 3</b>	<b>Mise en place de barrière type HERAS</b>	
	Fise en place de barrières métalliques menottées type HERAS en périphérie des travaux pour la fermeture de la zone de travaux et la protection du béton désactivé.	
	<i>Le mètre linéaire :</i>	65,00
<b>PN 4</b>	<b>Fourniture et mise en œuvre de caniveau béton polymère largeur intérieur 300 grille fonte D400</b>	
	Fourniture et la pose de caniveaux à grille grande largeur avec fonte D400 pour la récupération des EP dans l'impasse Saint Pierre.	
	<i>Le mètre linéaire :</i>	595,00
<b>PN 5</b>	<b>Dépose de pavé chaînette 3 rangs pour raccordement et reprise de joints</b>	
	Réfection de bandes pavés 3 rangs sur la place Saint Pierre avec des pavés récupération ainsi que la repise de leur raccordement sur l'existant.	
	<i>Le mètre linéaire :</i>	22,00
<b>PN 6</b>	<b>Pose de pavé de récupération en chaînette 3 rangs</b>	
	<i>Le mètre linéaire :</i>	90,00

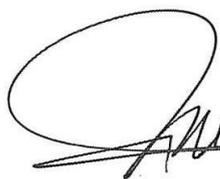
Le montant annuel de ce marché reste inchangé avec un minimum annuel de 100 000€ HT et un maximum de 250 000€ HT.

**ARTICLE 2 :** En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

**ARTICLE 3 :** La Direction Générale des Services, le Chef de Service Comptable de St Jean d'Angely sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le 11/10/2024  
et de sa publication le 11/10/2024

Fait à Chaniers, le 11/10/2024



Le Maire,

Eric PANNAUD